

Rapport annuel 2022

Chères assurées, chers assurés,

Les comptes annuels 2022 avec annexe présentent la situation financière effective de la CP N&A et contiennent toutes les informations nécessaires pour évaluer la fondation. Vous pouvez consulter les comptes annuels complets sur notre site Internet (www.pkna.ch) ou en commander un exemplaire auprès du bureau.

Ce 61^e rapport annuel a pour but de vous informer sur les principaux détails du bouclage ainsi que sur la marche des affaires pendant l'année écoulée.

A. Aperçu

Comme les années précédentes, la CP N&A a proposé deux plans de prévoyance, le plan de rentes et le plan d'épargne. Dans le plan de rentes, le salaire annuel est assuré selon le principe de la primauté mixte, c'est-à-dire que les cotisations de vieillesse sont capitalisées selon la primauté des cotisations, alors que les cotisations de risque sont calculées et versées selon la primauté des prestations. En fonction du montant de la prestation de risque, le plan de rentes se subdivise en trois volets: Plan Basis, Plan Basis Plus et Plan Bel Etage.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe en outre le Plan LPP qui propose l'assurance minimale prescrite par la loi. Cette possibilité correspond à un besoin et représente une flexibilisation supplémentaire dont il est fait usage.

Cotisations de risque et d'épargne dans le plan de rentes: Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu d'adaptation des cotisations de risque et d'épargne. Le salaire annuel assurable s'est élevé à CHF 21'510.00 au minimum et à CHF 286'800.00 au maximum.

Il est possible de compenser la diminution du taux de conversion par des versements de primes supplémentaires. Le règlement de prévoyance actuel contient des précisions à ce sujet.

Rémunération: Compte tenu de la situation financière de la fondation, le Conseil de fondation a décidé lors de la séance du 22 novembre 2022, sur la base des chiffres à disposition à cette date, de rémunérer tous les avoirs de vieillesse pour l'année 2022 à 1.00%. Le taux d'intérêt s'applique à l'ensemble des avoirs de vieillesse (partie obligatoire et surobligatoire). L'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral (pour les avoirs obligatoires) s'élevait en 2022 toujours à 1.00%.

Effectifs d'assurés: À fin 2022, la CP N&A recensait 895 personnes assurées actives (868 dans le plan de rentes, 27 dans le Plan LPP), 190 bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants et onze bénéficiaires de rentes d'invalidité. En comparaison avec d'autres institutions de prévoyance, le rapport entre actifs et bénéficiaires de rentes reste très positif. En raison de la structure d'âge, il faut cependant s'attendre à ce que davantage de personnes partent à la retraite au cours des années à venir. Cela ne devrait cependant pas changer fondamentalement le rapport positif, les employeurs en particulier préférant prendre le capital plutôt qu'une rente.

Prestations: Les prestations en cas de décès et d'invalidité n'ont pas changé durant l'année sous revue.

Frais administratifs: En 2022, les coûts de gérance (sans la révision, l'expert, la surveillance, le Conseil de fondation) se sont élevés à CHF 158.20 par personne assurée (année précédente: CHF 167.10). L'année précédente, ils comprenaient des dépenses supplémentaires concernant la rémunération supplémentaire et les adaptations réglementaires.

B. Fortune

L'UBS Switzerland SA et le Crédit Suisse gèrent chacun la moitié des **placements de titres** de la CP N&A. À fin 2022, la fortune gérée s'élevait à environ CHF 235 millions, soit 14% de moins qu'à la fin de l'année précédente. Le rendement net sur les placements de titres s'est élevé à -13.6% (après déduction des frais administratifs, des courtages, etc.).

Les **placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger** se chiffrent à CHF 100.9 millions, représentant ainsi 28.1% de la fortune totale. La performance en 2022 s'est élevée à 5.1%.

Le **rendement global** de la CP N&A s'est élevé en 2022 à **-8.6%**. Le taux de couverture a diminué de 13.72 points de pourcentage et s'élève au 31 décembre 2022 à 116.95%. Le calcul de la valeur théorique de la réserve de fluctuation de valeur a été appliqué avec un niveau de sécurité de 98% sur un an (inchangé par rapport à l'année précédente). Au 31 décembre 2022, la réserve de fluctuation de valeur est dotée à raison de 99.7%; la CP N&A ne dispose plus de fonds libre à cette date.

Du côté des passifs, les bases LPP 2020 (année précédente LPP 2020) avec tables générationnelles et un taux d'intérêt technique de 1.75% (comme l'année précédente) ont été appliqués.

Le Conseil de fondation examine régulièrement avec l'expert CP les possibilités d'optimisation pour la CP N&A. Dans le cadre de monitorings, le Conseil de fondation surveille les principaux indicateurs afin de pouvoir influencer à temps les différents paramètres nécessaires pour la fourniture des prestations réglementaires. Nous vous informons à temps lorsque des adaptations du règlement de prévoyance s'avèrent nécessaires. Au cours de l'année 2023, le Conseil de fondation procédera en collaboration avec l'expert CP aux adaptations des règlements de prévoyance nécessaires en raison de la réforme AVS 2021.

Le modèle de participation élaboré donne au Conseil de fondation des critères de décision objectifs sur la manière dont rémunérer les avoires de vieillesse des personnes assurées actives et les conditions auxquelles les bénéficiaires de rente doivent obtenir une augmentation de rente. Divers paramètres techniques entraînent enfin une répartition équitable des produits générés par la fortune de la fondation. Pour l'année 2022, aucun bonus de rente n'a pu être versé.

Le complément de rente variable a été défini pour la première fois le 1^{er} juillet 2022. Au 1^{er} juillet 2023, il reste inchangé à 8%, soit au maximum Le taux de couverture moyen des trois exercices précédents clôturés est déterminant. Ce complément à la rente de base s'applique aux retraites avec début du versement de la rente situé entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juin 2024 et vaut pour trois ans à compter du moment de la fixation (jusqu'au 30.06.2026). Ensuite, il sera redéfini selon le même schéma.

Les prestations de survivants sont variables dans la mesure où la rente de vieillesse de la personne décédée était aussi variable.

C. Changement au sein du bureau

Dès le 1^{er} janvier 2024, il y aura un changement au bureau de la CP N&A. En effet, la société Allianz Pension Services AG ne gèrera plus de caisses de pension externes en raison d'une réorientation stratégique. Le Conseil de fondation a donc examiné divers prestataires avec l'expert CP et procédé à une procédure de sélection. Dès l'année prochaine, la société arcasia ag gèrera le bureau de la CP N&A en lieu et place d'Allianz Pension Services AG. En choisissant arcasia ag, le Conseil de fondation s'est décidée pour une entreprise indépendante du canton de Berne, au bénéfice de connaissances fondées dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Le Conseil de fondation est convaincu qu'arcasia ag gèrera la CP N&A d'une manière très profitable pour les personnes assurées.

Ce changement au sein du bureau entraîne une charge de travail importante et doit être planifié et mis en œuvre avec soin afin de pouvoir garantir aux personnes assurées et aux entreprises affiliées tous les services sans interruption.

En cours d'année, nous vous fournirons des informations supplémentaires sur ce sujet et vous communiquerons les noms des personnes de contact chez arcasia ag et les modifications qu'entraînera ce changement dès le 1^{er} janvier 2024.

D. Autres informations

Dans le cadre de la réforme structurelle, nous avons examiné les déclarations de loyauté à remettre par les membres du Conseil de fondation. Nous avons par ailleurs approuvé des principes SCI qui sont examinés dans le cadre de rapports SCI réguliers.

Nous contrôlons aussi régulièrement les contrats que nous avons conclu avec des tiers externes afin de déterminer s'ils correspondent toujours au marché ainsi qu'à nos exigences.

E. Conseil de fondation

Il n'y a pas eu modification au sein du Conseil de fondation depuis le 1^{er} juillet 2021.

F. Perspectives

L'exercice 2022 a montré que même en temps de crise, la CP N&A est gérée avec la prudence nécessaire ainsi que le soutien des conseillers. Ensemble, nous faisons tout pour proposer aux personnes assurées des conditions stables et attrayantes à long terme pour leur prévoyance vieillesse.

Je remercie nos personnes assurées pour leur confiance, ainsi que toutes celles et tous ceux qui, durant l'année sous revue, ont contribué à diriger et à gérer la fondation dans l'intérêt de nos destinataires. J'adresse des remerciements particuliers à mes collègues du Conseil de fondation, à Monsieur Plüss en tant qu'expert en prévoyance professionnelle ainsi qu'à Messieurs Wytttenbach et Engesser de COVASYS AG, Zoug, pour leur conseil en placement compétent. Je tiens également à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la société Allianz Pension Services AG, en particulier Madame Gaby Blee et Madame Nicole Tervoort, pour leur engagement professionnel et attentionné au profit de nos personnes assurées ainsi que du Conseil de fondation.

Berne, mai 2023

Claude Monnier, président du Conseil de fondation

